



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Le vingt-neuf septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, M. Eugène LE PEIH, Mme Martine LE LOIRE, M. Patrick GRIGNON, Mme Isabelle BOHELAY, M. Laurent HAMON, Mme Nelly LE HEN, M. Franck TRULIN, Mme Marie-Yvonne ALLANO, Mme Magali ROBIC, M. Anthony LUCAS, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, Mme Nelly FOURQUET, Mme Emmanuelle BOURET,

Absents : Mme Catherine CADORET, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Marie-José LE GUENNEC, M. Guillaume SAINT-MICHEL, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Séverine LE SAGER, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, M. Mikael MAHAGNE.

Procuration : Mme Catherine CADORET à M. Patrick GRIGNON
M. Yvon LE CLAINCHE à M. Anthony LE HIR
Mme Marie-José LE GUENNEC à Mme Patricia LE DIAGON
M. Guillaume SAINT-MICHEL à Mme Pascale GILLET
Mme Elodie AUGUY à Mme Nelly LE HEN
M. Maxime PASCO à M. Philippe ROBINO
Mme Séverine LE SAGER à Mme Martine LE LOIRE
Mme Sophie LE PALLEC à Mme Nelly FOURQUET
M. Mikael MAHAGNE à Mme Emmanuelle BOURET

Secrétaire de séance : M. Patrice LE PADELLEC

Objet : système de vidéoprotection - demande d'autorisation préfectorale.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de sécuriser et d'assurer la protection des abords des bâtiments et équipements publics, un système de vidéoprotection peut être installé sur autorisation préfectorale.

Aussi, considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un système de vidéoprotection sur deux bâtiments communaux en cours de construction, le bâtiment éco-exemplaire et le bâtiment des halles couvertes, elle propose au Conseil Municipal d'approuver cette installation et de solliciter son autorisation auprès de la Préfecture.

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

Approuve la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le bâtiment éco-exemplaire et le bâtiment des halles couvertes, et autorise Madame le Maire à engager les démarches et autorisation nécessaires auprès de la Préfecture du Morbihan.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire**

Le Maire,

Pascale GILLET